

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 660 expulsant du territoire certains individus.

n° 660

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

26 juin 1948

Numéro JO

n° 6 du 30/06/1948

Date du numéro

30 juin 1948

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 2 février 1935 fixant les conditions d'admission et de séjour des Français et étrangers à la Côte française des Somalis, promulgué par arrêté du 9 avril 1935 et les textes qui l'ont modifié

Sur proposition du commissaire de police de la ville de Djibouti,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Sont expulsées du territoire de la Côte française des Somalis, les personnes dont les noms suivent : Halima Mohamed, Somalie Haber Yonis, née à Berbera (Somalie Britannique) vers 1918, fille de Mohamed Hersi et de Kadidja Hassan; Fatma Mohamed, Somalie Idagaleh, née à Aden vers 1916, fille de Mohamed Djama et de Ambaro Ali; Mariame Ragueh, Somalie Gadabourcy, née à Zeila (Somalie Britannique) vers 1922, fille de Rague Ared et de Kadidja Mohamed ; Kadidja Hassan. Somalie Gadabourcy, née à Zeila (Somalie Britannique) vers 1926, fille de Hassan Kain et de Fatma Djama.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié, communiqué partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur, G. LIURETTE.